

Un avare, au lit de mort, fait venir son notaire, s'accorde sur ses oreillers et dit : "Écrivez toujours le commencement, et puis je vous dicterai les articles.—Je donne, lègue et transfère. . . . . écrit l'homme de loi, en écrivant la formule à mesure.—Du tout ! du tout ! s'écrie le testateur, qui l'interrompt vivement. De tout cela je ne fais rien. Jamais ce ne sera ma volonté ni de donner, ni de léguer, ni de transférer quoi que ce soit. Je ne le pourrais pas.—Très bien, fit le notaire, qui réfléchit quelque temps avant de trouver à modifier le style officiel. Si nous mettions : "Je prête jusqu'au jugement dernier ?" "A la bonne heure ! voilà qui peut aller," reprit l'avare. La difficulté était levée, et le reste du document marcha fort bien.

Ce sont les actes de donation dans lesquels on rencontre le plus souvent ces clauses étranges qui ont donné lieu à des moqueries bien légitimes. La *donaison* ou *damnation*, pour user de l'expression vulgairement reçue, est bien un des actes les plus importants de la vie campagnarde. Le père se fait vieux. La terre, cette grande jalouse, qui ne donne qu'à ceux qui la caressent de leurs bras vigoureux, attend les travailleurs. Ses fils l'ont abandonné tour à tour, les uns pour aller en chantiers, les autres pour aller tenter fortune aux États-Unis ou dans les villes. Il cherche les moyens de s'en attacher un plus étroitement. La femme est consultée, car à la campagne on ne prend jamais de résolutions tant soit peu importantes, sans en faire part à la ménagère. On débat longuement les conditions pendant des semaines, des mois. Il y en a tant qui se sont donnés comme cela à leurs enfants, et qui n'ont eu que du chagrin avec eux. Il est vrai que le fils auquel les vieilles gens veulent se donner, n'est pas semblable aux autres. Il s'est toujours montré si bon pour eux. D'ailleurs on fera faire l'acte par un bon notaire. Comme c'est une affaire qui intéresse toute la famille, on invite, suivant l'usage, quelques parents et quelques voisins, amis intéressés, à se rendre tous ensemble chez le tabellion. Il y a toujours plus de savoir dans dix têtes que dans une, et il faudra que le notaire soit bien *retors dans le capablement* pour pouvoir *trigauder* le garçon de Michel à Gervais qui a déjà été deux fois jurats à la grand cour. Quelquefois il y a deux notaires dans la paroisse, et l'on est indécis de savoir si l'on ira chez l'ancien ou le nouveau. D'ordinaire, on va prendre une *consulte* des deux, pour les tâter sur le prix, puis finalement on donne la préférence au nouveau, parcequ'il s'est fait annoncer à la porte de l'église comme un bon notaire, et comme faisant